

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanne Robichaud	Numéro de permis 2022108	Date d'inspection Le 11 janvier 2024	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Les Petits Anges		Numéro de téléphone (506) 779-6299	
Adresse 700 rue Principale Néguaac NB E9G 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.
- À la suite de l'observation de 4 dossiers du personnel, les dossiers des membres du personnel sont complets. Discussion avec l'éducatrice responsable afin d'emporter les DS, CJ et RCR qui terminent au courant de l'année.
- Les dossiers financiers sont tenus et complets.
- Le cahier est prêt et à la disposition, mais pour l'instant aucun dossier d'incident n'est tenu une discussion avec l'éducatrice responsable à eux lieux.
Pendant ma visite j'ai observé l'arrivée des enfants, préparation avant la collation (salle de bain, lavage des mains) aussi j'ai pu observer la pratique de feu complète. Discussion avec l'éducatrice de la liste d'urgence, toujours à jour, vérification mensuelle sans exception.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 janvier 2024

Date

original signé par
Jessica Hébert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 janvier 2024

Date